

**SYNTHESE DE LA RENCONTRE SUR LA PRESENTATION
DU PROJET D'AMENAGEMENT
DES VOIES ROUBLLOT/MOCARDS
10 FEVRIER 2009-**

Etaient présents : Mr Marc Brunet coprésident élu du conseil de quartier

Mr El fugen, coprésident citoyen , membre du bureau du conseil de quartier chargé de la réflexion sur les circulations.

Mr Beaudouin, responsable de la gestion du patrimoine voirie.

Mr Grenier, responsable du service des conseils de quartier et correspondant du quartier Rigollots Roublot Carrières

Une douzaine de riverains des voies Roublot et Mocards.

En un premier temps, Monsieur Brunet a présenté les membres de l'administration, M. El Fugen puis le contexte dans lequel se tenait cette rencontre.

Il a été rappelé :

- Que lors du dernier conseil en fin de rencontre, les esquisses avaient été présentées, mais qu'il est apparu nécessaire d'informer plus largement les riverains.
- Que cette question d'aménagement avait été posée il y a 3 ans, et que la réponse avait pris du retard, notamment en raison de l'absence de conseils de quartiers durant la campagne électorale des municipales.
- Que cette démarche de concertation s'inscrivait dans les nouvelles orientations définies par la Municipalité nouvellement élue.
- Qu'enfin ce projet n'était en aucun cas « ficelé » et que le but de cette rencontre était justement d'étudier les éventuelles modifications à apporter.

Mr Beaudoin a présenté ensuite le diaporama.

a) Sur la première partie : Rue Roublot-de Jules Ferry à Roublot,(esquisse 1) il a semblé que le projet correspondait à une amélioration de la circulation.

Néanmoins, une observation a été soulevée concernant les véhicules de type 4 x 4 et camionnettes qui stationnent sur l'îlot situé au croisement Ferry/Roublot, entraînant des problèmes de sécurité pour les véhicules circulant et pour les piétons.

Il a été demandé si des outils techniques pouvaient être posés sur l'îlot ?

En réponses il est précisé 2 choses :

- 1) *Il s'agit là d'un problème d'incivisme et de police nationale.*
- 2) *Cet îlot a été conçu de manière à ce que les porte-à-faux des véhicules lourds puissent passer au dessus quand ils tournent.*

b) Sur les propositions liées à l'aménagement de la fourche Mocards/Roublot.
(esquisse 5)

la proposition satisfait l'assemblée.

.../...

- c) Sur les propositions pour la rue des Mocards (esquisse 4 et 6), les riverains opposent le fait que le sens prioritaire ne convient pas avec le coté du stationnement .
Il leur semble que c'est contradictoire avec le code de la route qui prévoit l'inverse. Ils demandent que cette partie soit revue.

En réponse Mr Beaudoin rappelle plusieurs règles :

- a) Le stationnement à Fontenay est alterné sur tout le territoire sauf indications contraires. En l'occurrence, le stationnement rue des Mocards est alterné, et si l'alternance ne se fait pas, c'est par habitude.*
- b) Il est vrai que si les services avaient proposé le stationnement de l'autre côté de la rue, on perdait 9 places. Ce qui est conséquent .*
- c) La pose de panneaux de priorité, comme c'est le cas dans ce projet, va modifier les habitudes de circulation.*

Après échanges, il est convenu que pour cette partie (Mocards/Maison rouge), le service voirie va étudier une proposition de stationnement en chicane.

Messieurs El fegun et Brunet, au cours des échanges, rappellent qu'il faut favoriser et sécuriser les déplacements des piétons, d'autant que ces voies sont beaucoup fréquentées par les enfants.

Il est insisté aussi sur la nécessité de voirie « partagée » en toute sécurité –cyclistes, piétons, voitures.

Plusieurs avis de participants abondent dans le même sens.

En forme de conclusion il est donc convenu :

- Que pour la première partie, on retienne les propositions
- Que pour la fourche Roublot/Mocards, les propositions soient aussi retenues.
- Que pour la rue des Mocards, on retravaille une esquisse avec stationnement en chicane.
- Que suite aux interventions, sur le manque de civisme de certains automobilistes, un signallement fort aux forces de police soit fait.
- Qu'en ce qui concerne la question des véhicules « ventouses » la police municipale fasse un état et inventaire.
- Qu'en ce qui concerne la sécurité des piétons, du mobilier urbain soit inclus dans le projet.
- L'assemblée retient la mise en zone 30 km/h de l'ensemble du projet.
- Qu'en matière de communication, il sera accentué le fait qu'il s'agit d'un espace partagé –enfants, cyclistes, véhicules-
Peut-être pourrait-on voir avec l'école Jules Ferry pour des dessins d'enfants à apposer sur des panneaux identiques à ceux existants pour le collège Joliot Curie, avenue Verdun et rue Rabelais.

Il conviendra de présenter au prochain conseil, le projet finalisé.